



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°18-20

L'an deux mille dix-huit, à 10h

Le 10 juillet, à Montmédy

Date de convocation	13 juin 2018
Nombre de délégués :	
<ul style="list-style-type: none"> ● Titulaires ● Suppléants ● Présents ● Votes par procuration 	<p>45 Titulaires 45 Suppléants 27 Présents 2 votes par procuration</p>

Étaient présents :

M. François BUSSIERE	M. Claude LALLEMENT
M. Philippe CLAUDE	M. JP CHABOUSSON
M. Bernard PIERQUIN	M. Jean PANCHER
M. Boris RAVIGNON	M. Michel COURTOISIER
M. Daniel ROUMY	M. Patrick FLOQUET
M. Pascal GILLAUX (Pv M. Dekens)	M. Robert PASCOLO
M. JC JACQUEMART	M. Gilbert BOGARD
M. Robert DELOGE	M. Michel NORMAND (Pv M. Wallendorff)
M. Francis LECLERC	Mme Dominique HUMBERT
M. Daniel ROUVENACH	M. Edouard JACQUE
Mme Thérèse BERGER	M. JF DAMIEN
M. Yvon HUMBLOT	M. Eric GILLARDIN
M. Régis RAOUL	Mme Morgane PITEL
M. Daniel COURTAUX	

Objet de la délibération :

Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Résultat du vote
<p>Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</p>

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°18-20

Objet de la délibération :

Création d'un poste d'adjoint technique territorial

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

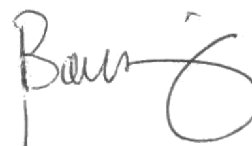
CONSIDÉRANT qu'il convient de créer un poste pour satisfaire au besoin suivant : agent en charge de la programmation et du suivi de l'entretien des rivières,

CONSIDERANT que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à compter du 1er octobre 2018
- Dit que l'emploi créé est à temps complet
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

le Président



Boris RAVIGNON

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 17/07/2018 à 10:35:45
Référence : fee6a23190cea06184729ff7347c6d19d843e96c